



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Chef de service

à

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

24 AOÛT 2022

ARRIVÉE

Elisabeth PENCREACH
PREFECTURE/HAUTE-MARNE
SCPPAT/BEICEP

Chaumont, le 23 Août 2022

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Affaire suivie par : Hadrien MAURIAC
Tél. : 03 51 55 60 31
hadrien.mauriac@haute-marne.gouv.fr

**Objet : DAENV – Examen d’une demande d’autorisation environnementale –
Construction d’un abattoir public à Chaumont – Conseil départemental 52**

Réf : HM/MB/SEF
PJ :

SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Eau et milieux aquatiques

RAS

Eau et assainissement

Assainissement : Il est prévu que les effluents prétraités du futur abattoir soient raccordés à la station d'épuration dite des Tanneries. Cette dernière a une capacité nominale de 33 000 Equivalents-Habitants. La charge entrante actuellement au niveau de cet ouvrage est d'environ 18 000 Equivalents-Habitants. Par conséquent, une charge supplémentaire arrivant à la STEP est acceptable et devra faire l'objet d'une autorisation de raccordement par le maître d'ouvrage et d'une convention spéciale de déversement. Le niveau de traitement de cet équipement étant basé sur sa capacité nominale, la charge supplémentaire arrivant à l'ouvrage ne modifiera pas son niveau de traitement en termes de performances épuratoires. L'aménagement d'un prétraitement (dégrilleur, tamis type séparateur de phase sous-pression et dessableur-dégraisseur) garantira la réduction très sensible des MES, des graisses et donc de la charge organique (DBO5 et DCO) des effluents.

Pluvial : Le PLU stipule que les eaux de ruissellement devront être au maximum infiltrées. Les eaux pluviales non souillées seront infiltrées après traitement par un séparateur d'hydrocarbures équipé d'un déboureur par l'intermédiaire d'un bassin d'infiltration de 190 m³ de volume utile.

Par ailleurs, un bassin de rétention des eaux d'incendie sera créé d'une capacité de 500 m³. Plan d'épandage : en tenant compte d'un retour tous les 3 ans et en prenant une marge de 20%, pour épandre l'ensemble des effluents de l'abattoir, une surface minimale de 108 ha est nécessaire. Les cours d'eau et plan d'eau ont bien été pris en compte dans la définition du plan d'épandage. D'après les éléments disponibles les exclusions liées aux distances réglementaires d'épandage et le calendrier d'épandage lié aux zones vulnérables ont été pris en compte.

Risques naturels et technologiques

RAS

Biodiversité et forêt

Forêt : RAS

Biodiversité :

1) Caractère suffisant du dossier :

Le dossier est jugé complet et régulier :

Je vous informe que le dossier est jugé complet et régulier par mon service pour les aspects relatifs à l'évaluation des incidences notables du projet sur la biodiversité et de ses impacts sur l'état de conservation des sites Natura 2000.

L'étude d'impact identifie les zones naturelles remarquables potentiellement impactées par le projet :

À moins de 5 km du site de construction de l'abattoir :

- 3 sites Natura 2000 (ZSC)
- 12 ZNIEFF de type I
- 2 ZNIEFF de type II

Dans l'aire d'étude du plan d'épandage :

- 2 sites Natura 2000 (ZSC)
- 7 ZNIEFF de type I

Des prospections sur le terrain aux saisons les plus favorables ont permis de définir l'état des lieux initial et les enjeux associés au site de construction de l'abattoir.

Les enjeux sur le site de construction sont qualifiés comme suit :

- Faibles pour les habitats remarquables excepté pour la haie en bordure nord-est ;
- Nuls pour les amphibiens ;
- Moyens pour les reptiles ;
- Faibles pour l'avifaune ;
- Faibles pour les chiroptères ;

Les impacts bruts du projet de construction sont qualifiés de :

- Moyens pour l'avifaune en phase travaux ;
- Forts pour l'entomofaune en phase travaux

Le porteur de projet propose de mettre en place les mesures d'évitement suivantes :

- Décalage des dates de démarrage du chantier (en dehors de la période de nidification) ;
- Conservation de la haie au Nord-est ;
- Limiter la perturbation au sol (conserver les carrés de jachère au substrat non retourné) afin de perpétuer le cycle biologique du criquet.

En ce qui concerne l'épandage des effluents d'abattoir l'évaluation d'incidence conclue à une absence d'impact sur les sites N2000. De plus au sein des ZNIEFF l'épandage a été abandonné sur les parcelles les plus sensibles.

2) Appréciation du projet

Mon service est favorable à la réalisation du projet pour les raisons suivantes :

la préservation de la biodiversité a bien été prise en compte dès la conception du projet ;
l'évaluation des incidences Natura 2000 est complète et conclusive

En ce qui concerne l'épandage, il est important que des vérifications ponctuelles soient faites pour que le milieu ne soit pas modifié (maintien des haies, des prairies permanentes, pratique cultural...). De plus le porteur de projet explicite peu le type de prairie présente (prairie humide par exemple) et des associations végétales des cortèges floristiques présents. Il existe des travaux des Conservatoires botaniques et d'espaces naturels sur ce sujet, Certaines prairies pourraient receler des enjeux plus forts et bénéficier d'une analyse plus fine de botanistes avant d'y apporter des digestats. Il est à noter que si les prairies s'appauvrissent (floristiquement parlant) à cause d'un déséquilibre de fertilisation, les espèces d'oiseaux phares des prairies seront également impactées (perte en ressource alimentaire en particulier).

3) Prescriptions à inscrire dans l'arrêté d'autorisation

Je propose d'assortir l'autorisation d'exploiter de la prescription particulière suivante, qui est de nature à assurer un bon niveau de protection de l'environnement ou des intérêts que porte mon service :

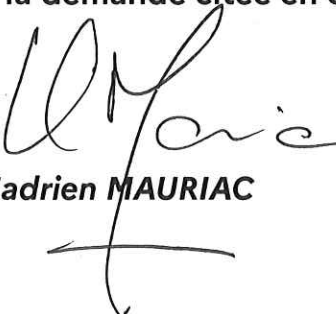
la haie au Nord Est devra être préservée ;

Il conviendra de vous rapprocher de mon service si le report de ces prescriptions dans le projet d'arrêté d'autorisation pose problème, ou ne peut être intégralement réalisé.

En conclusion, j'émet un avis :

Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	Réservé <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------------	----------------------------------

sous réserve de la prise en compte de ces remarques à la demande citée en objet.


Hadrien MAURIAC

